

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE - MAPA

Département de publication : 13

Département(s) de rappel : 83

### Services

#### IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ

*Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :*

Métropole Aix-Marseille Provence - 58, Boulevard Charles Livon , 13007 MARSEILLE

Courriel : marches.publics.pae@ampmetropole.fr , Adresse internet : <http://paysdaubagne.fr/>

Accès électronique à l'information (URL) : <http://marchespublics.ampmetropole.fr>

Adresse du profil d'acheteur :

<https://marchespublics.ampmetropole.fr>

*Type d'organisme :*

Etablissement public territorial

*Activité(s) principale(s) :*

services généraux des administrations publiques

#### OBJET DU MARCHÉ

Location de chalets en bois destinés au marché d'hiver des Santonniers et des Céramistes à Aubagne.

*Lieu d'exécution :* Aubagne

#### CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Marché unique ordinaire

*Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : les prestations comprennent la location de 23 chalets en bois (solution de base), le transport, le montage, le démontage et la maintenance technique. Les dates prévisionnelles du marché hiver des Santonniers et des Céramistes sont : du 25 novembre 2017 au 31 décembre 2017. Les dates seront confirmées après notification du marché. La date de démarrage peut évoluer à la marge (une semaine).*

Les prestations, objet de la présente consultation, pourront donner lieu à un nouveau marché pour la réalisation de prestations similaires, passé en application de la procédure adaptée de l'article 30-I-7. Le nouveau marché sera passé dans des conditions similaires à celles du marché initial.

*Mode d'attribution du marché :* Marché unique

*Durée du marché ou délai d'exécution :* 3 mois

## CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

*Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les règlementent* : Caractéristiques des prix : Prix global forfaitaire. Modalités de variation des prix : Ferme. Modalité de règlement des comptes : selon les modalités du C.C.A.G.-F.C.S. Les prestations seront réglées par mandat administratif dans les délais fixés par le décret d'application n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique.

Le délai global de paiement est de 30 jours. Modalités de financements : Le marché sera financé par les fonds propres de la Métropole Aix-Marseille Provence - Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

*Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché* :

Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire. Toutefois, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois : - En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; - En qualité de membres de plusieurs groupements

*Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature* : Français

*Unité monétaire utilisée, l'euro.*

## JUSTIFICATIONS

*Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat* :

Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ; Attestation sur l'honneur fournie par le Territoire dûment complétée, datée et signée par le représentant qualifié du candidat ; Formulaire DC1 (facultatif) ; Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ; Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ; Formulaire DC2 (facultatif) ; Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ; Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ; Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique

## CRITERES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- Prix des prestations : 70%
- Valeur technique : 30%
- sous-critère 1 : Moyens humains et matériels affectés à la prestation : 50%
- sous-critère 2 : Qualité, solidité, fonctionnalités et esthétique des chalets : 50%

## PROCEDURES

*Mode de passation* : Procédure adaptée

***Date limite de réception des offres* : 16 octobre 2017 à 12 H 00**

*Délai minimum de validité des offres* : 3 mois

## AUTRES RENSEIGNEMENTS

Référence du marché attribué par le pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice : 4170010

### *Renseignements complémentaires :*

Le pouvoir adjudicateur applique le principe 'Dites-le nous une fois'. Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables. Dossier de consultation gratuit et disponible soit sur demande écrite sur CD-ROM soit sur le profil acheteur de la Métropole Aix-Marseille Provence : <https://marchespublics.ampmetropole.fr>

Conformément à la législation française, l'ouverture des offres n'est pas publique. Les offres peuvent être transmises par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposées en mains propre contre récépissé à l'adresse indiquée à l'article 6-1 du règlement de la consultation ou transmise par voie électronique à l'adresse <https://marchespublics.ampmetropole.fr>

Le marché prévoit deux prestations supplémentaires éventuelles : n°1 « Location d'un (1) chalet en bois 6 mètres x 2 mètres environ (espace intérieur), comprenant le transport, le montage, le démontage et la maintenance »; n°2 : « Location de deux (2) chalets en bois 6 mètres x 2 mètres environ (espace intérieur), comprenant le transport, le montage, le démontage et la maintenance », selon prescriptions de la DPGF et du CCP.

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 29/09/2017**

## POCEDURES DE RECOURS

### *Instance chargée des procédures de recours :*

Tribunal Administratif de Marseille  
22-24 rue Breteuil  
13281 Marseille Cedex 6  
Tél : +33 491134813  
Fax : +33 491811387

### *Instance chargée des procédures de médiation :*

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Différends et Litiges en matière de marchés publics de Marseille ( C.C.I.R.A.L)  
Préfecture de Région Provence Alpes Côte d'Azur - Secrétariat général pour les affaires régionales  
13282 Marseille Cedex 20  
Tél : +33 491156374  
Fax : +33 491156190

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Marseille  
22 Rue de Breteuil  
13281 MARSEILLE CEDEX 6  
Tél : 04 91 13 48 13  
Télécopie : 04 91 81 13 87  
Courriel : [greffe.ta-marseille@juradm.fr](mailto:greffe.ta-marseille@juradm.fr)